

SÉANCE DU 23 JANVIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à treize heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni à Sémalens, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
15 janvier 2025

Date d'affichage :
15 janvier 2025

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération n° : 23012025 /2.2

Nombre de voix délibératives :
40

Membres titulaires présents : 36

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Claude PINEL), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC (pouvoir de Didier VALAX), Jean-Paul RAYSSAC, Michel SABLAYROLLES, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Denis BAYLE), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 1

Xavier ICHARD (représenté par Thierry FOUCHÉ)

Membres suppléants présents : 1

Thierry FOUCHÉ (représente Xavier ICHARD)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3

Denis BAYLE (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Jean-Claude PINEL (pouvoir à Alain ASTIÉ), Didier VALAX (pouvoir à Alain OURLIAC)

Membres titulaires excusés : 20

Michel BUFFEL, Sylvian CALS, Vincent COLOM, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Gaëtan GOBBELS, Emile GOZE, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Jacques SALVETAT, Mickaël VIATGE.

Objet : Adoption du Budget annexe IRVE 2025

Monsieur le Président expose que le budget primitif annexe IRVE 2025 est présenté sans la reprise des résultats afin d'utiliser le plus rationnellement possible les dépenses d'investissement. Un budget supplémentaire sera présenté au comité syndical au plus tard le 30 juin 2025, à l'issu du vote du compte financier unique (CFU). Il présentera et affectera les résultats de l'exercice antérieur.

Le projet de budget primitif annexe IRVE 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| - Section de fonctionnement : | 1 682 040,19 € |
| - Section d'investissement : | 1 356 451.58 € |

Le contenu du budget est présenté dans le rapport joint à la présente délibération.

A l'issue de la présentation et après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- Adopte le budget primitif annexe IRVE 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 23 janvier 2025

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Jean-Marc SOULAGES



A handwritten signature consisting of several loops and curves in black ink.